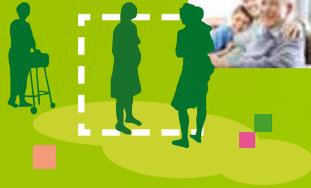




PROJET
RÉGIONAL
DE SANTÉ



La préparation du Projet régional de santé Midi-Pyrénées

L'ARS Midi-Pyrénées propose
trois priorités pour la santé de tous :

1. Réduire les inégalités sociales de santé
2. Placer le patient au cœur du système de santé
3. Adapter le système de santé à l'évolution des besoins



Construire ensemble un projet pour

Le Projet régional de santé dessine pour cinq ans la politique de santé dans la région

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Le Projet régional de santé est défini par l'ARS en concertation avec tous les acteurs de la santé, et en particulier avec la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et avec les Conférences de territoires.

Au-delà de ces instances de démocratie sanitaire, l'ARS travaille en concertation régulière avec les collectivités territoriales et les services de l'État, dans le cadre de Commissions de coordination des politiques publiques.

Ses orientations font aussi l'objet d'échanges réguliers avec des instances d'expertise médicale. Les Comités techniques régionaux (COTER) apportent leur expertise notamment au sujet de l'accès aux soins, de la réduction des inégalités de santé, de la qualité et de la pertinence des soins.

Avant son adoption, le Projet régional de santé est soumis à l'avis du Préfet de région, du Conseil de surveillance, de la CRSA et des collectivités territoriales.

1 Conférence régionale de la santé et de l'autonomie



Elle est chargée de participer, par ses avis, à la définition de la politique régionale de santé. Elle comprend une commission permanente et quatre commissions spécialisées :

- > Prévention
- > Organisation des soins
- > Prise en charge et accompagnement médico-sociaux
- > Droits des usagers



Elle définit et met en œuvre la politique régionale de santé afin de répondre aux besoins de santé de la population et veille à la gestion efficiente du système de santé.

1 Conseil de surveillance

Présidé par le Préfet de Région, il est composé de représentants de l'État, de l'Assurance Maladie, des collectivités territoriales, des usagers et de personnalités qualifiées.

2 Commissions de coordination des politiques publiques

Les deux commissions de coordination des politiques de prévention et de prises en charge et accompagnement médico-sociaux associent les services de l'État, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale.

8 Conférences de territoire



Elles réunissent tous les acteurs locaux de la santé : elles aident à identifier les besoins du territoire de santé et à déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre dans les bassins de santé, en cohérence avec le Projet régional de santé.

Des instances d'expertise médicale

En Midi-Pyrénées, l'ARS a pris l'initiative d'installer 17 COTER (Comités techniques régionaux), pour bénéficier d'une expertise dans tous les champs de compétences médicales.

la santé en Midi-Pyrénées



Une large concertation : plus de 2000 personnes associées à la préparation du Projet régional de santé

En Midi-Pyrénées, une première étape de diagnostic a porté sur les besoins de santé de la population et sur l'organisation actuelle du système de santé, notamment par l'analyse des parcours de santé de certains patients (malades chroniques, personnes âgées...).

Ce diagnostic régional a pris en compte les réalités locales, exprimées en particulier par les Conférences de territoires. Les nombreux échanges avec les différentes instances de démocratie sanitaire, les élus et les professionnels de santé, ont confirmé certains besoins, comme la problématique des adolescents en crise, les situations de précarité et d'accès aux soins, ou la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux...

Trois priorités pour la santé en Midi-Pyrénées

A partir de ce diagnostic partagé, l'ARS Midi-Pyrénées propose trois orientations stratégiques pour le Projet régional de santé.



1.

Réduire les inégalités sociales de santé

L'objectif est de réduire les écarts d'espérance de vie entre catégories sociales, en accentuant notamment la prévention. C'est une ambition qui passe par l'amélioration de l'accès aux soins et aux services de santé pour les plus démunis, par exemple en développant la prévention de l'obésité ou en agissant dans le cadre de Contrats locaux de santé, au plus près des lieux de vie. Un partenariat avec des équipes de recherche vise aussi à définir des modes d'intervention innovants auprès des publics les plus touchés par ces inégalités.

2.

Placer le patient au cœur du système de santé

Avec les professionnels de santé, il s'agit d'agir sur les dysfonctionnements du système de soins et de renforcer la coordination et la continuité de la prise en charge. Ces parcours de santé mieux coordonnés visent aussi à décloisonner prévention, soins et accompagnement médico-social, par exemple dans le suivi des patients atteints de maladies chroniques (Diabète, cancer...).

3.

Adapter le système de santé à l'évolution des besoins

L'objectif est de rééquilibrer l'organisation de l'offre en santé dans la région, en garantissant qualité et efficacité. C'est une démarche d'aménagement du territoire, liée à la répartition territoriale des professionnels de santé : il s'agit de renforcer des services de santé de proximité et d'organiser dans chaque département un pôle hospitalier pour les soins spécialisés.

Définir une politique de santé adaptée aux réalités de terrain

Une co-construction avec les professionnels de santé

Les étapes de préparation du Projet régional de santé sont menées en partenariat permanent avec les professionnels de santé. L'ARS Midi-Pyrénées bénéficie notamment de l'expertise médicale des 17 Comités techniques régionaux (COTER) qu'elle a mis en place. Plus de 700 professionnels de santé s'y impliquent.

Des objectifs stratégiques déclinés jusqu'aux actions concrètes

Les priorités stratégiques du Projet régional de santé sont déclinées par des schémas d'organisation régionale de l'offre de santé, et par la mise en œuvre de programmes d'actions.

Étape 1 Le plan stratégique régional de santé

Étape 2 Les schémas d'organisation régionale

Prévention



Organisation des soins

Volet ambulatoire



Volet hospitalier



Organisation médico-sociale



Étape 3 Les programmes régionaux

PRAPS
Programme régional
d'accès à la prévention
et aux soins
des personnes
les plus démunies

Programme
pluriannuel
régional de
gestion du risque

Programme
télémédecine

PRIAC
Programme
interdépartemental
d'accompagnement
des handicaps et de
la perte d'autonomie

Dans une seconde phase, mise en œuvre de programmes territoriaux :

Ariège

Aveyron

Haute-Garonne

Gers

Lot

Hautes-Pyrénées

Tarn

Tarn-et-Garonne

Des expérimentations et des études de faisabilité

Des expérimentations sont lancées au plan local pour valider de nouvelles formes d'interventions. L'ARS Midi-Pyrénées privilégie aussi une étape d'études de faisabilité avant l'adoption du Projet régional de santé.

Une phase de consultation en fin d'année

La loi du 10 août 2011 précise les modalités de consultation sur le Projet régional de santé (art. L.1434-3 du code de la santé publique). En Midi-Pyrénées, cette période de consultation est prévue en fin d'année 2011, pour une durée de 2 mois.

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées

10, chemin du Raisin • 31050 Toulouse Cedex 9

0 820 205 548

N° Indigo

0,09€/mn TTC
depuis un poste fixe

www.ars.midipyrenees.sante.fr